



*Commune de Misery-Courtion*

# Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2024

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal

Présents : 40 personnes

Majorité absolue : 21

## **Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023
2. Demande de crédit additionnel pour l'agrandissement de l'école à Courtion et la transformation de l'ancien bâtiment
3. Révision des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)
4. Comptes 2023
  - 4.1 Compte de résultat
  - 4.2 Compte des investissements
  - 4.3 Rapport de la Commission financière
5. Divers et communications

A. Ratzé : « Il est 20h00, on peut donc commencer, bonsoir à toutes et à tous, bienvenue à cette assemblée communale de printemps. Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous accueillir et je vous remercie pour votre présence qui témoigne de votre intérêt pour la bonne marche des affaires communales.

S'est excusé pour cette assemblée : M. Pascal Aeby, membre de la commission financière.

La presse est représentée ce soir par Mme Cordula Blanc, des *Freiburger Nachrichten*.

Je relève également la présence de MM. Achille Deillon, Nicolas et Eric Anstett, ainsi qu'Alain Dafflon, architectes et ingénieurs en charge de l'agrandissement de notre école à Courtion et de la transformation de l'ancien bâtiment. Ils sont parmi nous ce soir pour le point 2 du tractanda, pour répondre à certaines questions qui pourraient survenir dans la discussion liée à cette demande de crédit additionnel. Naturellement, je le précise pour les scrutateurs que je vais désigner dans un instant, ces personnes ne comptent pas comme faisant partie de l'assistance.

Voilà, ceci dit, je déclare ouverte cette assemblée communale.

### **Convocation et tractanda**

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle n° 17 du 26 avril 2024, par affichage au pilier public et par le bulletin communal distribué en tout-ménage. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques au sujet du tractanda de cette assemblée ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel qu'il figure à l'écran derrière moi.

### **Enregistrement de l'assemblée**

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, nos débats sont comme de coutume enregistrés. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande donc d'attendre le micro et d'annoncer d'abord votre nom et votre prénom. Il faut aussi parler assez fort, merci.

### **Scrutateurs**

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Julien Sautaux pour la partie droite de la salle et Gil Spicher pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même. A noter que la boursière communale et le secrétaire communal présents à ces tables n'ont pas le droit de vote dans notre commune, ainsi que les architectes et ingénieurs présentés en début d'assemblée. C'est aussi le cas de notre responsable technique Alexandre Pauchard que je salue et qui ne doit pas non plus être comptée parmi les votants.

Si d'autres personnes présentes dans la salle ne sont pas citoyennes de Misery-Courtion, je les prie de se manifester maintenant en levant la main afin qu'elles ne soient pas comptées non plus comme votants.

Visiblement, ce n'est pas le cas. La journaliste Mme Blanc n'a pas non plus le droit de vote dans notre Commune.

Y a-t-il d'autres propositions pour les scrutateurs ? Ce n'est pas le cas non plus.

Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de compter le nombre d'ayants-droits présents et de communiquer le nombre à notre secrétaire. »

### **Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023**

A. Ratzé : « Comme annoncé dans la convocation, ce procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée et sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons l'approuver.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2023 tel que rédigé, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 39 oui 0 non 0 abstention

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Je remercie notre secrétaire Olivier Simonet pour la rédaction du procès-verbal. »

Une personne supplémentaire rejoint l'assemblée, ce qui porte le nombre de présents à 40 (après rectification par A. Ratzé du comptage des personnes ayant droit de vote).

### **Point 2 de l'ordre du jour : Demande de crédit additionnel pour l'agrandissement de l'école à Courtion et la transformation de l'ancien bâtiment**

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je donne la parole à Pascal Baechler, vice-syndic et en l'occurrence président de la Commission de bâtisse pour ces travaux aux bâtiments scolaires à Courtion. »

Pascal Baechler : « Il n'est heureusement pas coutumier de devoir vous demander d'approuver des crédits additionnels pour réaliser les investissements que vous avez acceptés. Le Conseil communal aurait bien entendu souhaité ne pas devoir le faire, mais les circonstances particulières du déroulement de ce projet et bien évidemment le respect des lois sur les finances communales l'y oblige. Le Conseil communal aurait également souhaité pouvoir vous présenter cette demande en fin d'année passée déjà, mais des contretemps indépendants de sa volonté l'ont contraint à reporter cette demande à ce soir.

Il faut se rappeler que les premières réflexions sur ce projet datent du début 2020. Un groupe de travail formé de notre conseillère responsable des bâtiments, du conseiller responsable de

l'AES, de notre précédent syndic, ainsi que de notre précédent responsable technique avait été constitué.

Vu la situation de l'AES dont les baux se terminaient pour 2023 et le développement démographique de notre commune, l'option d'agrandir le bâtiment 27 de 3 salles de classe et de rénover l'ancien bâtiment 31 pour y loger l'AES et les classes d'activités manuelles a été retenue. Le choix de l'architecte s'était porté sur le bureau d'architectes Deillon et Delley SA à Bulle. Le projet vous a été présenté une première fois lors de l'assemblée communale de décembre 2021, celle-ci avait alors demandé d'y inclure la pose de panneaux solaires sur le bâtiment 27. L'assemblée du 23 mai 2022 a finalement accepté le projet dans sa globalité.

Suite à cette décision une commission de bâtisse nommée COBA a été créée, elle est composée de : Alexandre Ratzé, syndic, Sabine Haymoz et Cindy Schneider, conseillères communales, Jonas Boegli puis récemment Alexandra Pauchard, responsables techniques, Achille Deillon et Alain Dafflon, architectes projet et exécution, et moi-même qui en ai pris la présidence le 26 juillet 2022.

Fin 2022, le dossier de la 1ère étape soit l'agrandissement du bâtiment 27 a été mis à l'enquête, une fois le permis délivré le chantier a pu débuter officiellement le 19 juin 2023. Bien que les premiers contrats d'entreprise laissent entrevoir des surcoûts, le navire était lancé et il était trop tard pour vouloir l'arrêter. Ceci d'autant plus que nous avons déjà pris 5 mois de retard sur le planning initial établi en avril 2022 pour le début des travaux. 4 ans après les premières réflexions et 9 mois après le début des travaux, nous avons finalement tout de même pu remettre 3 nouvelles salles de classe et déménager les salles d'activité du bâtiment 31 vers le bâtiment 27 pour la rentrée de Pâques 2024.

En milieu d'année passée, le Conseil communal a été informé par ses mandataires du surcoût prévisible pour cette 1ère étape du projet. Si le renchérissement global des coûts de construction est en partie responsable de cette situation, il a dû hélas aussi constater que l'ampleur des travaux ainsi que leur coût ont été sous-évalués lors de la première présentation du projet. Ceci particulièrement pour ce qui concerne les installations techniques CVS et leur régulation.

En novembre 2023, le Conseil communal a informé la commission financière du surcoût de cette 1ère étape, estimé alors à CHF 530'000.-.

N'ayant pas à sa disposition tous les chiffres permettant de présenter à l'assemblée du budget de décembre 2023 une demande de crédit additionnel complète pour les 2 bâtiments et ne souhaitant pas revenir vers l'assemblée une 4ème fois avec ce projet, le Conseil communal a décidé de reporter cette demande à ce soir.

Ces 4 mois ont permis de pouvoir disposer de chiffres qui, je l'espère, devraient être fiables puisque basés en partie sur des premières rentrées de soumissions pour le bâtiment 31 et sur des factures et contrats en cours pour le bâtiment 27.

Avant de passer aux détails et explications de cette demande de crédit additionnel, j'aimerais au nom du Conseil, encore une fois rappeler le caractère urgent et impératif de réaliser ce projet dans son ensemble. »

P. Baechler présente ensuite à l'écran la demande de crédit (cf. document ci-joint). Il cède par après la parole à l'architecte Achille Deillon.

A. Deillon présente à l'écran le projet de transformation du bâtiment 31. Il explique l'historique du dossier. Des sondages ont été faits dans le bâtiment, uniquement après l'avoir libéré de ses locataires. Il commente le réseau des eaux de ce bâtiment et la nécessité d'aménager une rampe pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. Il donne des explications concernant l'Accueil extrascolaire dont les locaux sont très normés avec beaucoup d'exigences à satisfaire. Les locaux ainsi réaménagés pourront accueillir jusqu'à 47 enfants. A. Deillon précise que la typologie et l'enveloppe extérieure du bâtiment, qui est protégé en degré 2, doivent être conservées. Deux excroissances symétriques seront ajoutées de part et d'autre de la cage d'escaliers. Plusieurs discussions ont eu lieu avec le Service des biens culturels.

Les combles seront aussi isolés, même sans affectation dans l'immédiat, avec l'apport de lumière naturelle. A. Deillon conclut en disant espérer l'octroi du permis de construire avant les vacances d'été.

Julien Sautaux : « Tout ça me laisse sans voix, c'est pourquoi j'ai rédigé une intervention écrite. En ma qualité de citoyen et contribuable de ce merveilleux village, je me dois d'intervenir dans le cadre de cette demande de crédit additionnel pour l'agrandissement de l'école de Courtion. En effet comme mentionné, le Conseil communal était venu lors de l'assemblée du 23 mai 2022 avec la demande d'un crédit de 4.9 millions de francs qui représente un investissement conséquent pour notre commune, mais justifié par l'accroissement démographique, nécessitant ainsi de disposer d'infrastructures éducatives qui répondent aux besoins de nos enfants.

Avant de procéder au vote qui semble présenter une issue inévitable, il est important de revenir sur les échanges qui ont eu lieu durant la session de demande de crédit en mai 2022. À cette occasion, Monsieur Gumy avait exprimé des réserves concernant l'estimation budgétaire qui, selon lui, ne reflétait pas la hausse des coûts engendrée par l'inflation dans le secteur de la construction. Ces inquiétudes avaient été écartées par Monsieur Deillon, l'architecte du projet, qui, fort de la confiance du Conseil communal, avait assuré que le budget initial était largement suffisant pour démarrer les travaux. Monsieur Gumy, dont les estimations remarquablement précises pourraient le qualifier pour un rôle de consultant en coûts auprès du bureau Deillon Delley Architectes SA, a fait remarquer qu'avec un budget de départ de 5 millions, d'une hausse prévue de 20% et une marge d'imprévu de 10%, les fonds seraient épuisés avant même que le toit ne soit posé. Force est de constater que ses prévisions étaient justes, puisque la nouvelle demande de crédit correspond précisément à l'augmentation de 30% qu'il avait anticipée. En réponse, Monsieur Deillon avait catégoriquement nié cette possibilité, affirmant qu'une telle hausse des coûts était impensable.

Je constate ce soir que l'on a failli, il est évident que les estimations initiales ont été prises à la légère, ce qui a mené à une acceptation trop rapide du crédit proposé. Cela soulève des questions de confiance auprès de l'assemblée et des citoyens, qui avaient auparavant exprimé des réserves. Je ne suis pas ici pour vous demander de rejeter ce crédit, bien au contraire, je plaide pour son acceptation. Cependant, il est impératif que nous discutons du plan de mesures que le Conseil communal envisage de mettre en œuvre pour rectifier le cours de ce chantier. Il est également essentiel que le Conseil communal revienne devant nous avec un plan d'action concret, garantissant que les crédits futurs pour d'autres projets soient mieux structurés. Nous devons tirer les leçons de cette expérience pour assurer que de telles erreurs ne se répètent pas et afin de mener à bien les projets futurs dans l'intérêt de tous. »

P. Baechler : « Je rappelle que le Conseil communal est un conseil de milices, c'est pour cette raison qu'il s'appuie sur des mandataires, des architectes pour fournir des prix à vous présenter en assemblée. Je dirais que la confiance en le Conseil communal n'est pas touchée, mais éventuellement la confiance en nos mandataires peut être égratignée. Comme je l'ai dit, c'est un projet nécessaire, urgent, donc on ne peut que continuer d'avancer. Bien évidemment, on est toujours plus malin après qu'avant, mais je crois que ce n'est pas le surcoût de ce projet qui doit ébranler la confiance des citoyennes et citoyens envers le Conseil communal. Les mesures à prendre, toutes les factures finales ne sont pas encore rentrées, mais il va de soi que certaines seront rediscutées âprement. »

Gabriel Schneider : « J'ai quelques questions par rapport aux architectes. Je prends connaissance des chiffres, j'entends bien que les matériaux ont eu une hausse des prix, mais je vois apparaître des frais d'honoraires en augmentation et mon questionnement subsiste. Il y a un dépassement sur le suivi de chantier, avec probablement un pourcentage par rapport au coût global, mais est-ce que ce chiffre peut être négocié, parce qu'il y a à mon sens une coresponsabilité ? Cette coresponsabilité, ce n'est pas seulement aux citoyens d'en supporter

le coût. En plus des erreurs de chiffrage, il y a un local technique qui n'était pas prévu initialement, des normes incendie qui, à mon avis, n'ont pas évolué durant la période du chantier, alors je voudrais savoir pourquoi certaines choses n'ont pas été prises en compte dans le budget initial. »

P. Baechler : « Avant de donner la parole aux mandataires, j'aimerais dire que le renchérissement était difficilement prévisible surtout durant cette période. Pour mener un projet comme celui-là, vous le savez, il faut établir des contrats avec les mandataires et ces contrats sont à 90% basés sur des normes SIA qui elles-mêmes se basent sur des coûts de travaux. »

G. Schneider : « Le coût des matériaux, j'en suis parfaitement conscient, mais ma question s'adressait surtout aux architectes. »

A. Deillon : « Il faut revenir un peu sur l'historique de ce dossier. Quand on a présenté ce crédit, en décembre 2021 puis en mai 2022, on est basé sur un avant-projet, on n'a pas encore de projet ni de devis général, on a peu de données chiffrées pour donner l'enveloppe budgétaire de ce projet-là. On l'a fait comme ça car il y avait une certaine urgence, il y avait ces besoins pour l'AES. En décembre 2021, après avoir reçu les indexations d'avril puis d'octobre, il n'y avait pour ainsi dire pas d'indexation des coûts. Pour le bâtiment 27, à ce moment-là on n'a pas d'ingénieurs et il se révèle que les fondations se feraient dans des remblais, finalement l'option est prise de créer un sous-sol. Ainsi le volume du bâtiment a augmenté d'environ 30%. Je comprends votre réaction, votre surprise, mais il y a tout un historique, un suivi pour expliquer pourquoi on a pris des options qui certainement ont fait que les coûts ont parfois pris l'ascenseur. »

Alain Dafflon : « Je suis responsable de l'exécution du projet. Le gros de l'augmentation s'est passé entre le devis estimatif qui a eu lieu en 2021-2022 et le devis général que j'ai établi en 2023. C'est là que la majorité des surcoûts a eu lieu. Dans le devis général de 2023 et la fin de l'exécution, pour le bâtiment 27 on est quasiment en facture finale. Pour le bâtiment 31, on est déjà sur un devis général, donc cette situation ne va pas se répéter. Il y a 4 chiffres à retenir pour le projet global : la hausse des matériaux et des surcoûts de construction entre 2021 et 2024, c'est Fr. 680'000.- sur 1.5 million. Les Fr. 100'000.- de mise aux normes de protection incendie ne sont pas liés à ce projet, mais c'est l'extension du bâtiment de 2011 qui n'est pas aux normes, ça c'est dû à mon prédécesseur, et une partie de 1995 non plus. Il y a une partie obligatoire comme l'a dit Pascal Baechler qui représente 35% et le reste c'est la volonté du Conseil communal de se mettre aux normes pour un bâtiment scolaire. Par rapport à l'ECAB, lors d'une prochaine visite, la partie non-obligatoire devra aussi être mise aux normes, donc autant le faire tout de suite. Pour le bâtiment 27, la partie structurelle (sismique, statique) c'est Fr. 200'000.- et le solde c'est la production de chaleur avec un mauvais calcul du bureau technique de l'ordre de Fr. 500'000.-. Concernant les honoraires des mandataires, vous avez tout à fait raison, nous avons des responsabilités, mais le problème c'est que le surcoût n'est pas tout à fait lié aux montants des honoraires de chacun. Avec un dépassement de Fr. 500'000.- pour un ingénieur CVS, il n'a pas des honoraires pour Fr. 500'000.-. Vous avez beau négocier à la baisse les honoraires ou avoir des rabais, ce ne sera pas rattrapable. Le Conseil communal va certainement négocier, mais les responsabilités sont différentes selon les mandataires. Par exemple l'ingénieur civil, il a des requêtes d'honoraires complémentaires qui sont tout à fait justifiées par rapport à l'aspect sismique qui n'était pas évalué, à l'extension du sous-sol ou pour le bâtiment 31 le prolongement de l'ascenseur. Il faut distinguer les responsabilités entre les mandataires et ce n'est pas toujours représentatif au niveau des honoraires. »

G. Schneider : « Est-ce que le Conseil communal s'engage à négocier ces surcoûts et aussi l'enveloppe globale, car je suis surpris d'être devant le fait accompli ? Aujourd'hui, on est pris en otage, mais au niveau des responsabilités, à mon avis des discussions doivent être faites et un consensus trouvé, car ce n'est pas un chèque en blanc qui est donné pour payer ces surcoûts à hauteur de 32%. Là je ne suis pas d'accord. »

P. Baechler : « Comme déjà dit, le Conseil communal va tout faire pour diminuer ces coûts, mais il ne souhaite pas revenir une 4<sup>e</sup> fois devant l'assemblée avec ce projet, c'est pourquoi il vous présente les coûts que je qualifierais de maximum. Si on arrive à faire des économies, le Conseil communal les fera, mais aujourd'hui on ne peut pas le garantir. »

G. Schneider : « On ne peut pas garantir que ce sont des coûts maximums qui sont présentés aujourd'hui ? »

P. Baechler : « Oui, on peut quasiment le garantir à 90%. Comme l'a dit Monsieur Deillon, les bases de calcul pour cette deuxième partie du projet sont quand même différentes que celles qu'on avait pour présenter le premier projet en assemblée. »

A. Dafflon : « Ce que je peux préciser, c'est que sur le bâtiment 27, donc l'agrandissement, on est en facture finale partout sauf pour les installations techniques avec un projet de facture finale qui est déjà intégrée dans les coûts. Et pour le bâtiment 31, on n'est pas en devis estimatif comme lors du premier vote du projet, on est en devis général avec des rentrées de soumission qui correspondent à peu près à 70% du coût. Ce sont des prix d'entreprises chiffrés et détaillés. »

Pierre-André Berset : « Quel est le poids ou la charge de l'ascenseur ? Est-ce un monte-charge ou un ascenseur de personnes ? »

A. Deillon : « C'est un ascenseur de personnes. »

P.-A. Berset : « Pourquoi ne pas mettre un monte-charge ? Les élèves ne pourront sûrement pas l'utiliser et les professeurs je ne sais pas, alors pourquoi mettre un ascenseur de personnes ? Dans un cas comme ça, il vaudrait mieux mettre un monte-charge pour transporter du matériel d'un étage à l'autre. »

A. Deillon : « L'obligation est de faire un ascenseur de personnes pour répondre aux exigences de certains services de l'Etat. »

P. Baechler : « Nous sommes aussi tenus par l'aspect de protection du bâtiment. On avait aussi étudié la variante pour monter jusque sous la toiture avec l'ascenseur, mais on a dû y renoncer, donc on a casé un ascenseur essentiellement pour les personnes, mais aussi pour le matériel des classes de bricolage ACM-ACT, ça relie aussi le sous-sol pour monter des chariots au premier étage pour la partie AES. »

A. Dafflon : « C'est un ascenseur de 650 kg. »

P.-A. Berset : « Ce n'est vraiment pas grand-chose. Si on doit déménager un jour des choses... c'est juste pour faire joli. »

P. Baechler : « Non, ce n'est pas pour faire joli, c'est bien une obligation. On envoie les enfants à pied à l'école, je ne pense pas que monter les escaliers ça leur fasse du mal. Par contre, selon les services de l'Etat, le personnel doit disposer d'un ascenseur. On a essayé de se battre pour le sous-sol, concernant le local de rangement qui est employé deux fois par année,

mais d'après eux la pénibilité de porter le matériel est trop importante pour les enseignants. A relever aussi que chaque fois qu'un service rend un préavis, parfois défavorable ou alors favorable avec conditions, à l'autre bout il y a un coût. »

Nicolas Anstett donne ensuite quelques explications pour la technique chauffage-ventilation-sanitaires et électricité, il revient sur l'augmentation des prix de l'ordre de grandeur de 15% entre 2022 et 2023. Il ajoute que la production de chaleur couvre la totalité des deux bâtiments y compris l'eau chaude sanitaire. Il relève que le rendement des installations techniques sera très bon et de longue durée, c'est un investissement sur le long terme qui devrait diminuer les charges de fonctionnement sur les 20 à 25 prochaines années. La mise aux normes des bâtiments avec des énergies renouvelables est, selon N. Anstett, exemplaire.

J. Sautaux : « J'aimerais revenir sur le contexte de mai 2022. M. Anstett dit que l'augmentation des coûts de construction n'était alors pas connue, je ne suis pas d'accord, tout le monde était en connaissance de cause de cette augmentation des coûts. M. Gumy alors présent l'avait mentionnée et l'architecte avait maintenu ces coûts, alors qu'on était déjà en connaissance de cause. »

N. Anstett : « Il ne faut pas oublier qu'il y a quelques mois qui sont passés entre la présentation de ces chiffres et leurs calculs, tout ça ne s'est pas fait en deux semaines. »

A. Deillon : « Les coûts dataient de décembre 2021, ensuite on a complété avec ceux du photovoltaïque. »

P. Baechler : « En 2021, on assistait à cette flambée des coûts. Indirectement beaucoup de gens pensaient que cette montée allait fléchir, voire redescendre. Je crois qu'il y a eu une conjoncture qui fait que cela ne s'est pas passé et au lieu d'aller vers une stabilisation de ces coûts, on a continué à aller vers une augmentation. »

A. Ratzé : « Je remercie Pascal pour sa présentation, ainsi que les mandataires pour les éléments de réponse qu'ils ont pu apporter, j'espère à votre satisfaction, malgré que ce n'est pas la meilleure des situations possibles. Je cède maintenant la parole à la commission financière pour son rapport. »

**Rapport de la commission financière.** Thierry Bigler lit le rapport de la commission (ci-joint)

Position de la commission financière : la commission propose à l'assemblée d'accepter le crédit.

A. Ratzé : « Merci à la commission financière pour son rapport et nous allons maintenant passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit additionnel pour l'agrandissement de l'école à Courtion et la transformation de l'ancien bâtiment, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote :      35    oui                      0 non                      5 abstentions

Le crédit est accepté par 35 voix.



Avant de poursuivre nos débats, je voudrais remercier nos mandataires pour leur participation à cette assemblée et je peux les libérer pour la suite de leur soirée. Merci également à mes collègues membres de la commission de bâtisse pour leur engagement et bien sûr merci à vous pour votre soutien et votre confiance dans ce projet très important pour notre Commune. »

MM. Achille Deillon, Nicolas et Eric Anstett, ainsi qu'Alain Dafflon quittent l'assemblée.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Révision des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)**

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je donne la parole à Jean-Yves Garreau, conseiller communal responsable des Eaux et membre du comité de direction de l'AESC. »

J.-Y. Garreau présente à l'écran la modification partielle des statuts (cf. document ci-joint).

Il n'y a pas de questions.

A. Ratzé : « Je remercie Jean-Yves pour sa présentation et s'il n'y a pas de questions, nous pouvons maintenant passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent la révision des statuts de l'AESC, telle que présentée, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 36 oui 2 non 2 abstentions

Cette révision des statuts est approuvée par 36 voix.

Je vous remercie. »

### **Point 4 de l'ordre du jour : Comptes 2023**

A. Ratzé : « Nos concitoyennes et concitoyens qui auront lu attentivement le bulletin communal *L'Oxalien n°3* ou consulté le site internet savent que l'exercice comptable 2023 s'est terminé avec un solde positif de 1.686 million de francs. C'est à peine moins que le résultat tout aussi excédentaire de l'année précédente. Toutefois, comme déjà relevé l'année dernière, ce sont là des chiffres très chimériques, car ils ne représentent qu'une réalité comptable. En effet, il convient toujours de retirer de ce bénéfice la part de la dissolution partielle de la réserve de réévaluation imposée par le système MCH2. J'en avais déjà longuement parlé lors du premier exercice comptable MCH2. Ce montant, qui équivaut au 1/10 de la totalité de cette réserve, se monte à 1.513 million. Donc, le « véritable » résultat, si on peut s'exprimer ainsi, est un bénéfice de quelque Fr. 170'000.-. Je viens bien entendu en détail dans les explications de ce résultat. »

#### **Point 4.1 de l'ordre du jour : Compte de résultat**

A. Ratzé : « Je vais passer maintenant en revue les différentes rubriques de ce compte et m'attarder sur les éléments qui nécessitent une explication. N'hésitez pas à m'interrompre en cas de questions. »

A. Ratzé commente les comptes 2023 projetés à l'écran sous la même forme que pour l'exercice précédent, soit uniquement avec les « têtes de chapitre » et la variation par rapport au budget et aux comptes 2022. Il présente également les trois niveaux des comptes et les indicateurs financiers. A. Ratzé ouvre ensuite la discussion.

Michel Gremaud: « Est-ce que la fiduciaire qui vérifie les comptes est agréée par la Confédération ? »

A. Ratzé : « Agréé, je ne sais pas si c'est le bon mot, mais oui c'est une fiduciaire officielle. »

Philippe Prisse : « Je me demande, cette extourne de réserve qui se fait maintenant chaque année, quel va être son effet sur les indicateurs financiers ? »

A. Ratzé : « Quand tout sera dissous, dans 7 ans, il n'y aura plus de dissolution de cette réserve qui finalement embellit les comptes de manière tout à fait artificielle. On se rapprochera du résultat opérationnel, donc réel. »

P. Prisse : « Qu'est-ce qui se passera alors, aussi au niveau de la dette nette par habitant ? »

A. Ratzé : « C'est une mécanique comptable. Avant MCH2, on procédait à bon nombre d'amortissements extraordinaires. Tous les éléments qui ont été amortis ont été réintégrés dans le système MCH2 et on les doit réamortir, mais cette fois de façon linéaire avec des durées variables en fonction qu'il s'agit d'un bâtiment, d'une conduite d'eau potable, etc. Bien évidemment, comme c'était déjà amorti, leur valeur constitue la réserve de réévaluation. Pendant ces 10 ans que dure sa dissolution, le résultat comptable sera toujours quelque peu tronqué, car on ne peut pas amortir deux fois les mêmes éléments. Une vaste explication avait déjà été donnée à la dernière assemblée, mais c'est assez technique. Pour l'administratrice des finances qui travaille tous les jours dans ce domaine, il a fallu un certain temps pour apprivoiser ce nouveau système imposé par le Canton. En résumé, il n'y aura pas d'effets drastiquement différents sur les indicateurs financiers après la fin de cette dissolution. »

#### **Point 4.2 de l'ordre du jour : Compte des investissements**

A. Ratzé : « Vous voyez à l'écran un récapitulatif des dépenses faites en 2023 pour certains investissements, je vais rapidement les commenter. »

A. Ratzé commente les principaux mouvements financiers induits en 2023 par différents investissements. Le montant total dépensé est de Fr. 2'455'943.12.

A. Ratzé : « Pour cette assemblée, je n'ai pas de décompte final de projets terminés à vous présenter. Quelques-uns sont quasi achevés, mais il manque encore un détail pour clore le décompte. C'est le cas par exemple de la rénovation des façades de l'école à Cournillens où on attend le versement de la subvention cantonale, ou le changement de la conduite d'eau potable dans le secteur de l'Essert à Courtion, là c'est le verbal du géomètre qui n'est pas

encore inscrit au registre foncier. Je reviendrai donc sur ces dossiers lors d'une prochaine assemblée communale.

Avez-vous des questions sur ce compte des investissements ? »

M. Gremaud: « C'est quoi le passage caméra PGEE ? »

A. Ratzé : « C'était pour contrôler le réseau d'évacuation des eaux, sauf à Cormérod où il y a un projet avec toute la traversée du village en Valtraloc et le cadastre souterrain, donc on ne voulait pas faire des travaux qui sont déjà pris en compte dans le cadre d'un autre investissement, donc le but est de dresser ailleurs le bilan sanitaire, si je peux dire ça ainsi, de notre réseau de canalisations, eaux usées et eaux claires. »

Jacques Berset : « On sait que dans certaines communes il y a une grande perte d'eau potable. Est-ce qu'on a une évaluation chez nous de cette perte et aussi qu'est-ce qu'on entreprend pour ne pas perdre cette eau ? »

A. Ratzé : « On a fait en 2018 ou 2019 un monitoring de l'ensemble du réseau en faisant des mesures de nuit avec des sondes. Le rapport qu'on avait obtenu était plutôt excellent, à notre grande surprise, avec très peu de perte. Le chiffre exact je ne l'ai plus en tête, mais moins de 10% et l'essentiel des pertes se trouvait sur des raccordements privés, ce qui a permis de déceler ces pertes. Les réparations et mises en conformité des installations sont à la charge du privé. C'était donc quelque chose de positif, mais il n'est pas exclu qu'à terme on refasse des mesures de ce type-là.

S'il n'y a pas d'autres questions, j'en aurais ainsi terminé avec la présentation des comptes 2023.

Je voudrais encore évoquer certaines conséquences de cette triste journée du 7 décembre dernier. Les événements de ce jour-là ont aussi été marqués par l'inondation d'une partie de ce bâtiment, notamment la salle de séance du Conseil communal. Il a fallu en refaire le revêtement de sol et une partie des peintures. Les drainages ont été curés par la suite et le talus devant les fenêtres devra encore être remis en état. La camionnette de la voirie qui avait été accidentée a dû être remplacée. Tous ces frais n'avaient évidemment pas été prévus au budget 2024, mais le Conseil communal n'a pas vraiment eu le choix. Comme le stipule l'article 33 alinéa 3 de la loi sur les finances communales, il en a informé la Commission financière qui a soutenu ces dépenses urgentes, je l'en remercie. Les montants apparaîtront aux comptes 2024 et seront donc présentés à l'assemblée au printemps prochain.

Dans l'immédiat, je donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport. »

**Rapport de la commission financière** : T. Bigler lit le rapport de l'organe de révision et celui de la commission (ci-joints).

Position de la commission : la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes.

A. Ratzé : « Un grand merci à la commission financière pour sa disponibilité et son soutien. Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir concernant ces comptes 2023 ?

Ce n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au vote. Je rappelle que le Conseil communal ne vote pas les comptes.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent les comptes de résultat et des investissements 2023, tels que présentés, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 33 oui 0 non 0 abstention

Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre confiance.

La gestion financière de la Commune relève certes du Conseil communal, mais il peut s'appuyer sur son administration pour le travail au quotidien et le suivi des dépenses et des recettes aussi bien sûr. En particulier, c'est notre administratrice des finances Sylvie Wider qui s'y consacre avec beaucoup de rigueur et d'expérience. Elle a également pour l'année 2023 rédigé le rapport de gestion qui est une nouvelle exigence introduite par MCH2. Toutes ces nouveautés sont venues s'ajouter à des tâches déjà bien nombreuses qu'elle assume parfaitement, elle mérite nos applaudissements. »

*Applaudissements.*

### **Point 5 de l'ordre du jour : Divers et communications**

A. Ratzé : « Je parlais il y a un instant de cette fameuse date du 7 décembre et vous annonce maintenant l'engagement d'un nouvel employé communal. En effet, après la disparition tragique de Philippe Stempfél, le Conseil communal a dû procéder au recrutement d'un successeur que nous avons trouvé en la personne de M. Yan Mosimann, habitant de la commune voisine de Belmont-Broye. M. Mosimann a débuté son activité le 1<sup>er</sup> avril. Au nom du Conseil communal, je lui souhaite encore la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans son nouvel emploi.

Je continue ces « Divers » par une bonne nouvelle déjà évoquée rapidement par Pascal Baechler dans sa présentation du crédit additionnel pour l'école : avec patience, persévérance et persuasion, et après une assez longue période de discussions et de tractations, le Conseil communal a enfin pu convaincre M. Georges Telley de vendre à la Commune la petite bande de terrain de sa propriété qui longe la place devant l'école à Courtion. Ce terrain d'env. 330 m2 est en zone d'intérêt général depuis la révision du PAL. Son acquisition a été actée devant notaire en février et s'est faite en vertu du règlement des finances qui accorde cette compétence au Conseil communal si la somme ne dépasse pas Fr. 150'000.-, ce qui était le cas. Pour la suite, un concept va être élaboré pour un réaménagement de cette place, nous espérons pouvoir vous en dire plus à l'assemblée de décembre prochain et peut-être vous soumettre une demande de crédit.

Une autre raison de se réjouir est la fin des travaux à la place de jeux de Cormérod. Ce lieu a été remis au goût du jour et aux normes de prévention du BPA pour de telles installations. La première approche de ces nouveaux engins, assez impressionnants au demeurant, peut susciter une certaine crainte, mais il faut à mon avis laisser le temps aux enfants de les apprivoiser pour vraiment en profiter.

Enfin, je vous rappelle cette information concernant la reprise de la gestion du réseau d'eau communal par la société Sinef, basée à Givisiez. Cette société a beaucoup d'expérience dans ce domaine, elle gère le réseau de plusieurs communes et met à disposition une équipe de 15 professionnels. En effet, la gestion d'un réseau d'eau potable est de plus en plus complexe, les exigences légales et les normes d'autocontrôle à appliquer sont toujours plus pointues,

elles nécessitent une mise à niveau constante des systèmes de gestion. Le réseau de Misery-Courtion est assez compliqué, avec 3 sources, 2 stations de pompage, un réservoir et 22 km de conduite. Il ne permet plus d'être géré par une seule personne. Donc en cas de problème, coupure d'eau ou autres questions techniques, vous pouvez sans autre vous adresser directement à Sinef. Les contacts sont dans le bulletin communal et bien sûr aussi sur notre site internet.

Voilà pour ce que j'avais à dire dans les « Divers ». Je me tourne vers mes collègues pour voir si quelqu'un a quelque chose d'autre à communiquer.

Il semblerait que ce ne soit pas le cas. Je cède donc la parole à qui veut la prendre. »

J. Berset : « Concernant l'eau, est-ce qu'on a les taux de chlorothalonil par exemple ? »

J.-Y. Garreau : « Malheureusement, je n'ai pas les chiffres, mais ils sont dans le bulletin communal de décembre. Pour répondre globalement à la question, il est clair que dans la Commune on a du chlorothalonil dans les eaux de source, mais on est autorisé à prélever l'eau avec ce taux de chlorothalonil jusqu'à ce que les normes changent. Actuellement, on a supprimé l'eau de la Lorge, donc elle n'est plus mise dans le réseau, parce qu'il y a du bentazone et que la norme est dépassée. On doit suivre tous ces micropolluants. Vous savez qu'on a un projet de réfection du réservoir avec un traitement au charbon actif pour éliminer tous ces micropolluants y compris le chlorothalonil. On pense déjà à la future norme qui va arriver et donc on fait le projet pour intégrer ce traitement, mais ça signifie qu'on viendra aussi avec une demande de crédit complémentaire, parce que ça a un coût. Je peux dire un chiffre, c'est environ Fr. 400'000.-. On est sur ce problème qui est global au niveau suisse. »

J. Berset : « Donc la source de la Lorge a été abandonnée, on ne va pas récupérer les investissements qui ont été faits ? »

J.-Y. Garreau : « Si, on va justement mettre en place ce traitement contre les micropolluants pour pouvoir récupérer cette eau dans le réseau. Dans la discussion, on a encore repoussé le projet pour intégrer ces traitements, car on veut pouvoir garder nos sources d'eau, c'est notre objectif, aussi parce qu'il y a eu déjà des investissements et on veut pouvoir utiliser nos sources. Je vous ai déjà parlé du projet RégiEau qui sera global au niveau de la région, donc on va en faire partie et il ne faut pas supprimer les sources, car l'ensemble aura besoin de l'eau provenant de toutes les communes. Pour pouvoir utiliser l'eau de notre Commune, on doit la traiter pour qu'elle soit aux normes. »

A. Ratzé : « A noter que le problème du chlorothalonil est présent sur l'intégralité du Plateau suisse, car c'est un produit qui provient essentiellement de l'agriculture. Quand ce sont des sources d'eau en montagne, souvent il n'y a pas de constat de chlorothalonil, mais sur le Plateau presque toutes les sources d'eau sont impactées. »

Yves Tinguely : « J'habite chemin du Raffort et en contre-bas il y a un chemin de remaniement et tout près il y a une entreprise qui, ça fait 2 ans, a coupé beaucoup de bois le long du Nitou. Tout ce bois fait un énorme tas qui attend, qui n'est pas débarrassé, je crois qu'en plus il y a eu des subventions car c'est dans un secteur assez escarpé. Je ne sais pas si la Commune joue un rôle, mais il faudrait m'expliquer pourquoi ce bois, qui représente un volume assez important, reste là sans être déplacé. »

A. Ratzé : « La Commune ne joue pas un rôle important là, c'est plutôt la Corporation forestière et c'est Pascal Baechler, son président, qui pourrait peut-être apporter une réponse. »

P. Baechler : « Effectivement des grosses coupes de bois se font vers le Nitou, ça va durer encore une année ou deux. Les bois qui sont entassés là-bas, sauf erreur, sont prévus pour du déchetage, donc en principe ils devraient partir d'ici la fin de l'année. On laisse en général une année ou deux en tas avant de déchetage. Je n'ai pas le détail exact pour ces travaux, car certains sont effectués en échange contre le bois. C'est souvent une entreprise externe à la CFHL qui fait ce genre de travail et dans le contrat c'est réglé le bois contre le travail. Alors je ne peux pas dire si ce tas en fait partie. Ce sont des coupes de bois assez impressionnantes, on est dans un secteur instable avec une pente très raide, très peu de couverture de sol sur la molasse. Ce sont des endroits qui, par leur particularité, n'ont presque jamais été traités, donc beaucoup de grands et vieux arbres. Avec le vent, ils peuvent déstabiliser le terrain en-dessous et avec de l'infiltration d'eau, ils peuvent provoquer des glissements de terrain importants et dans le Nitou une lave torrentielle. C'est un projet qui s'étale sur plusieurs années et qui est subventionné par le Canton. Je regarderai exactement ce qu'il en est pour ce tas de bois. »

P. Prisse : « Je vais revenir sur le dossier éolien, il se passe pas mal de choses ces temps. J'ai appris que le Canton a envoyé un courrier aux communes concernées pour poser un mât de mesures du vent. Ma question est : avez-vous reçu ce courrier et allez-vous vous soumettre ou allez-vous défendre le résultat du vote en demandant que cela se fasse ailleurs ? Et les communes de Belfaux et La Sonnaz ont demandé au Préfet de la Sarine le retrait de ce site potentiel du Plan directeur cantonal, est-ce que vous allez faire de même auprès du Préfet du Lac ? »

A. Ratzé : « Alors par voie de presse, j'ai fait le même constat que vous, que le Conseil d'Etat allait approcher les communes. Le courrier est arrivé récemment, le Conseil communal devra traiter de la question en séance, on ne va pas ouvrir de débat ici maintenant. Pour la seconde question, par rapport à Belfaux et La Sonnaz on avait eu pas mal d'échanges dans ce dossier « venteux » et par le biais d'une prise de position précédente, on a déjà demandé le retrait de ce secteur du Plan directeur cantonal, auprès du Canton. »

J. Berset : « Plusieurs communes ont fait des plans de mobilité douce. Est-ce prévu chez nous ? Certains coins sont à améliorer. Maintenant on a beaucoup de possibilités de se promener avec les chemins de remaniement, c'est extraordinaire, mais il manque parfois des jonctions, c'est-à-dire qu'il faudrait des cheminements piétonniers. Est-ce que vous pensez une fois élaborer un plan à ce sujet ? »

A. Ratzé : « A ce jour, cela n'a pas été mis sur la table. Par contre, ce type de plan nécessite une coordination avec le Canton qui développe un réseau cantonal de mobilité douce, il faut donc une cohérence entre le Canton et les communes. Mais ce sujet n'a pas été abordé. »

J. Berset : « Certains secteurs sont un peu dangereux, il faudrait les étudier et voir si des améliorations sont possibles. Est-ce que vous pensez le faire ? »

A. Ratzé : « Alors cela n'a pas encore été mis à l'ordre du jour, mais ça ne veut pas dire qu'on ne le fera pas. Ce sujet devra aussi être discuté au niveau du Conseil communal, je ne peux pas répondre seul, mais on prend note de cette question. »

J. Berset : « C'était un souci quand on a fait le questionnaire pour Senior+, pour la sécurité, ça vaut la peine qu'on y réfléchisse. »

A. Ratzé : « On prend acte. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais conclure en adressant quelques remerciements : à toutes les personnes impliquées dans la préparation de cette assemblée, mes collègues du Conseil communal, le personnel administratif et de la voirie, la

Commission financière. Merci à toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour notre collectivité, souvent dans l'ombre, au sein de nos sociétés locales, groupements associatifs, mouvements de jeunes et de moins jeunes bien sûr aussi comme par exemple Senior+, que vient de citer Jacques Berset.

Je vous remercie aussi, vous présents ici ce soir, d'avoir pris sur votre temps libre pour faire vivre cet échelon démocratique très important qu'est le pouvoir législatif au niveau de la politique communale. Je vous souhaite une bonne fin de soirée, un agréable été, déjà de belles vacances si vous en aurez et je vous invite à partager le traditionnel verre de l'amitié, merci. »

*Applaudissements.*

L'assemblée est levée à 22h15.

**Au nom de l'assemblée communale**

Le Secrétaire :

Olivier Simonet

Le Syndic :

Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.